

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2008

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille huit, le quatorze mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (28): Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, M. MAUBERT, Mme SPEHAR, MM. CAMISULI, LEFEVRE, TACCON, ALEMANY, Mme DUCHENNE, M. LECLERCQ Mmes BELMIN, PARKER, DEKKER, SIMON-RIBBET, M. DINTILHAC, Mme REGNIER, MM. PEIGNEN, DANEL, Mme GUERiot, MM. LEBEGUE, BONY, Mmes GIRE, BLAIS-PERRIN

Procurations (1): M. MALVOISIN à Mme DEKKER

Excusés (1): M. MALVOISIN

Absents (0)

En exercice	:	29
Présents	:	28
Votants	:	29

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2008

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

1/ DESIGNATION DU JURY CRIMINEL

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2008 doit être effectuée en Mairie.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales comme les années précédentes, il y a lieu de porter sur la liste préparatoire un nombre de noms qui sera le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition.

Le Conseil Municipal **DESIGNE** par tirage au sort pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises les personnes suivantes :

- M. Njaka RAZAFINDRAMANANA
- M. François LORRE
- Mme Laurence GUILLON
- Mme Karine AUSSANNAIRE
- Mme Françoise CLEMENT
- Mme Nathalie LAGRANGE
- M. Aurélien DELSINNE
- M. Frédéric MAIRE
- Mme Florence LEJEUNE
- M. Eric AUDRY
- Mme Claire ZOPPARDO
- M. Dolomie LOIAL

2/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire explique que suite à la démission de Madame BARTHOT, il est nécessaire de désigner de nouveau les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la liste suivante, qui accorde trois sièges à la liste de la majorité et un siège à chacune des deux listes d'opposition :

Titulaires :

- Monsieur LEFEVRE
- Madame BELMIN
- Monsieur CAMISULI
- Monsieur PEIGNEN
- Monsieur BONY

Suppléants :

- Monsieur LECLERCO
- Monsieur TACCON
- Monsieur SEUILLOT
- Monsieur LEBEGUE
- Madame BLAIS-PERRIN

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité cette liste et la nomination des conseillers y figurant à la Commission d'Appel d'Offres.

3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire explique que d'après l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit dresser une liste de 16 membres titulaires et 16 suppléants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Madame le Maire propose les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELPORTE Nicole	LECLERCO Thierry
NIVERT Jean Pierre	DUCHENNE Annie
TACCON Daniel	GRIZARD Michèle
SEUILLOT François	HIRSCH Katya
BELMIN Magali	LE QUELLENEC Corinne
CHAVY Claude	LECHENAULT Claude
SIMON RIBET Vanessa	MALVOISIN Pierre
LEFEVRE Michel	MAUBERT Jean Paul
REMY Paul Jean	MONPERT Philippe
DEKKER Anne	PRUZINA Marie Hélène
PEIGNEN Henri	ALEMANY Claude
GUERIOD Françoise	REGNIER Marie-Eve
BLAIS PERRIN Solange	PERRIN Jean-Luc
BONY Rolland	LEBEGUE Philippe
HIESSE Pascal	AUDEMAR Dominique
FEUILLARD Bruno	DEBIEN Philippe

Le Conseil Municipal, **PROPOSE** à l'unanimité, les personnes ci-dessus nommées comme membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

4/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Madame le Maire informe le Conseil que l'article L. 2143-3 nouveau du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir créer cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu l'article L 2143-3 du CGCT,

CRÉE, la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées,

DESIGNE Dominique CLAUDET, Danièle SPEHAR, Annie DUCHENNE, François DANEL et Solange BLAIS-PERRIN, comme représentant de la commune au sein de cette commission.

5/ CREATION DE COMITES CONSULTATIFS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de créer des comités consultatifs qui seront composés de conseillers municipaux et de personnalités extérieures désignées pour leurs connaissances ou leur intérêt pour le sujet.

- **Comité consultatif de l'eau** : chargé des problématiques liées à la gestion de cette ressource ainsi qu'au suivi de la délégation du service public de l'eau : Pierre MALVOISIN, François SEUILLOT, Vanessa SIMON-RIBBET, Roland BONY, François DANEL (conseillers municipaux) ; Paul Jean REMY, Santiago CANCER, Manuel MANJON, Bernard TRUFFET, Eric LAFFAILLE (personnalités extérieures)
- **Comité consultatif restauration scolaire** : chargé notamment du choix quant aux menus et du suivi de la délégation du service public de restauration scolaire : Jean-Louis CAMISULI, Pierre MALVOISIN, Michèle GRIZARD, Camille GIRE (conseillers municipaux) ; 2 représentants de la PEEP et 2 représentants de la FCPE.
- **Comité consultatif de la Gare** : chargé des problématiques liées à la SNCF : horaires, parking... : David DINTILHAC, Pierre MALVOISIN, François SEUILLOT, Françoise GUEROT, Solange BLAIS-PERRIN (conseillers municipaux) ; Max GATTEIN, Laurent PLAGNOL, Armelle SYREN, Hervé de MONTMARIN, Paul Jean REMY, Alain SALIOT (personnalités extérieures).
- **Comité consultatif du domaine public** : chargé notamment de définir le montant des différentes redevances d'occupation du domaine public : Michel LEFEVRE, Thierry LECLERCO, Claude ALEMANY, Philippe LEBEGUE, Solange BLAIS-PERRIN (conseillers municipaux) ; des commerçants de Bois le Roi et un représentant de la CCI
- **Comité consultatif petite enfance** : chargé des problématiques des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents : modes de garde ... : Danielle SPEHAR, Annie DUCHENNE, Michelle GRIZARD, Marie-Eve REGNIER, Camille GIRE (conseillers municipaux) ; parents de jeunes enfants, présidents de la crèche, de la halte garderie et des associations d'assistantes maternelles.
- **Comité consultatif des 12-25 ans** : chargés des problématiques des adolescents et de leurs parents : Pierre MALVOISIN, Danielle SPEHAR, Jean-Louis CAMISULI, Annie DUCHENNE, Marie-Eve REGNIER, Dominique CLAUDET, Henri PEIGNEN, Solange BLAIS-PERRIN (conseillers municipaux) ;
- **Comité consultatif Patrimoine** : Avec pour objectif de participer à la mise en valeur et la meilleure connaissance du riche patrimoine artistique et vernaculaire de Bois le Roi : Anne DEKKER, Dominique CLAUDET, Michèle GRIZARD, Vanessa SIMON-RIBET, Françoise GUEROT, Roland BONY (conseillers municipaux) ; Jean-Luc BERGE, Claude CHAVY, Jean-Charles CRISPOLDI, Georges DOUX, Yvon DUPART, Pierrette MARNE, Maryse MENAGES, Michelle SALLIOT, Georges MIROUX, Daniel VRAC, Jean VARLY (personnalités extérieures)

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir créer ces comités consultatifs et de désigner pour chacun des comités les membres tels qu'inscrit ci-dessus.

Concernant le comité consultatif de la Gare, Madame BLAIS-PERRIN souhaiterait que les problématiques gare et parking soient liées à la problématique plus globale du plan de circulation.

Madame le Maire lui répond que le comité ne s'intéressera qu'au problème de la gare et de ses alentours immédiats (parkings, place ...) ainsi qu'aux aspects de fonctionnement (horaires de trains). Toutefois, si le comité se rend compte que cela est nécessaire, il pourrait être amené à s'ouvrir à l'étude de la circulation dans la ville ou il pourrait demander à la commission « voirie – circulation » de prendre en compte cette problématique. Il est toutefois préférable que le comité s'en tienne à ses premières missions afin d'avancer plus rapidement. Mieux vaut un comité sur un sujet « bien bordé » et qui avance qu'une commission qui réfléchit tous azimuts mais n'avance pas.

Madame BLAIS-PERRIN demande à ce que dans ce cas soit créé un comité portant sur le plan de circulation car cela devient vraiment important et urgent. Elle demande également que soit créé un comité consultatif sur le futur espace culturel.

Monsieur MONPERT explique qu'un tel comité existe déjà dans les faits même s'il n'a pas d'existence officielle. Ce comité associe des élus et des usagers : bibliothécaire, association de l'école de musique et des arts plastiques ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CREE**, les comités consultatifs ci-dessus nommés et **DESIGNE** les personnes ci-dessus nommées, membres de ces comités.

6/ TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2008/2009

Madame GRIZARD demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'augmentation annuelle des différents tarifs périscolaires. Elle explique que ces tarifs ont été proposés avec diverses augmentations variant de 1.5% à 3.5% selon les orientations de la commission scolaire du 30 avril 2008 qui les a approuvés à l'unanimité.

TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE / MATERNELLE 2008/2009

Tarifs annuels par enfant Ecoles Primaires et Maternelle			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
du Lundi au Vendredi	60.03 €	48.64 €	36.43 €

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE 2008/2009

Tarifs annuels par enfant			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
Du lundi au vendredi	78.66 €	66.44 €	62.10 €

ETUDE DIRIGEE 2008/2009

Forfaits mensuels par enfant	
1 ^{er} enfant	Pour 2 enfants et plus
38.01 €	54.81 €

CENTRE DE LOISIRS 2008/2009

Accueil pré et post-scolaire (sans condition de revenus)			
Tarifs journaliers	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
Matin 7 h – 9 h	2.89 €	2.27 €	1.85 €
Soir 16 h 30 – 18 h 45	3.51 €	2.89 €	2.17 €
Après étude	1.65 €	1.65 €	1.65 €
Matin et Soir	5.50 €	4.28 €	2.85 €

Mercredi et vacances (journée complète) (selon revenus imposables du couple – fournir feuille d'imposition 2006)			
Revenus mensuels imposables	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
Tarif 1 (< à 1100 €)	6.42 €	5.48€	4.00 €
Tarif 2 (entre 1100 € et 1400 €)	8.18 €	6.98€	5.11€
Tarif 3 (entre 1401 € et 1800 €)	10.36 €	8.84 €	6.48 €
Tarif 4 (entre 1801 € et 2500 €)	12.74 €	9.49€	6.74 €
Tarif 5 (entre 2501 € et 4000 €)	14.00 €	10.41 €	7.40 €
Tarif 6 (> à 4000 €)	15.38 €	11.44€	8.13 €

vacances ½ journée avec repas dans le cadre des stages DARCOS (Nouveaux tarifs)			
Revenus mensuels imposables	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
Tarif 1 (< à 1100 €)	4.28 €	3.65€	2.66 €
Tarif 2 (entre 1100 € et 1400 €)	5.45 €	4.65 €	3.40€
Tarif 3 (entre 1401 € et 1800 €)	7.01 €	5.98 €	4.38 €
Tarif 4 (entre 1801 € et 2500 €)	8.49 €	6.32 €	4.49 €
Tarif 5 (entre 2501 € et 4000 €)	9.33 €	6.94 €	4.93 €
Tarif 6 (> à 4000 €)	10.25 €	7.62 €	5.42 €

RESTAURATION MUNICIPALE

Revenus mensuels	Prix du repas
Tarif 1 (< à 1100 €)	1.61 €
Tarif 2 (entre 1100 € et 1400 €)	2.04 €
Tarif 3 (entre 1401 € et 1800 €)	2.32 €
Tarif 4 (entre 1801 € et 2500 €)	2.90 €
Tarif 5 (entre 2501 € et 4000 €)	3.27 €
Tarif 6 (> à 4000 €)	3.60 €
Tarif 7 (Adultes et Extérieurs)	4.53 €

Madame le Maire remercie la commission scolaire pour le travail effectué et demande au Conseil Municipal d'approuver ces propositions de tarifs.

Monsieur PEIGNEN demande si la cantine est payable d'avance et veut savoir qui sont les extérieurs.

Madame le Maire lui répond que la cantine n'est payée par les parents qu'une fois le repas pris. Par ailleurs les « extérieurs » sont les instituteurs et le personnel de la mairie qui déjeune au restaurant scolaire.

Madame GIRE, en réponse à la proposition de Madame GRIZARD de créer un groupe d'étude supplémentaire dédié spécifiquement aux enfants en difficulté, explique qu'elle avait proposé lors de la commission scolaire que toutes les études puissent accueillir des élèves en difficulté. Elle aimerait que le soutien scolaire nécessaire ne soit pas externalisé mais qu'il soit pris en charge par l'Education Nationale sur le temps scolaire.

Concernant le centre de Loisirs, Madame GIRE reconnaît que d'avoir des tarifs sur 6 tranches est un progrès. Cependant le découpage des tranches a comme conséquence un effet de seuil important sur les tranches 2, 3 et 4. Elle demande que l'on continue à réfléchir pour être plus équitable sur ces tranches. Il faudrait que ces tarifs soient baissés.

Madame le Maire est d'accord pour continuer de tendre vers le système le plus équitable et le mieux adapté aux usagers de Bois le Roi. Elle ajoute qu'il est souhaitable de limiter à 6 tranches pour des raisons pratiques de gestion.

Madame BLAIS-PERRIN demande que le taux d'effort soit d'avantage pris en compte, comme cela est fait par exemple pour la prestation de service unique des crèches.

Madame GIRE demande également à ce que des tarifs différenciés soit mis en place pour l'accueil des enfants au centre de loisirs avant et après l'école.

Madame le Maire dit que cela sera à étudier par la commission scolaire avant d'être soumis au Conseil et que pour la rentrée prochaine elle demande le vote sur les tarifs tels que proposé par la commission scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs tels que proposés,

7/ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR DEUX JOURS A GUEDELON (YONNE)

Madame GRIZARD explique que ce séjour est organisé dans le cadre d'un projet sur la chevalerie et les châteaux forts.

Ce séjour se déroulera le 18 et 19 juillet 2008 pour un groupe de 30 enfants de CE2 - CM1 - CM2 encadrés par 4 animateurs autour du château de Guédelon dans l'Yonne.

Le départ se fera en car du centre de loisirs de Bois le Roi le 18/07 à 10h30 pour se rendre au chantier du château de Guédelon. La nuit se fera en camping après avoir assisté en soirée au spectacle historique du Château de Saint Fargeau. Le retour à Bois le Roi s'effectuera à 19 heures.

Le coût total du séjour est estimé à 2 451 € soit 40,85 € par enfant par jour.

Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants avec des chiffres arrondis (Selon revenus imposables du couple, au vu de la feuille d'imposition)

Revenus mensuels	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Jusqu'à 1 067.14 €	25 €	20 €	15 €
De 1 067.15€ à 1 829.39 €	40 €	30 €	20 €
1 829.40 € et +	50 €	40 €	30 €

La différence entre le coût total et la participation des familles, qui est estimée à 1225,50 € sera supportée à 50% par la commune et 50 % par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Madame le Maire remercie les animateurs pour leur investissement sur ce projet et pour l'attention qu'ils ont portée à la maîtrise des coûts de ce séjour. Elle demande au Conseil Municipal de voter ce tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention auprès de la CAF.

Madame GIRE regrette que les tarifs proposés ne comportent que 3 tranches et non 6.

Madame le Maire lui répond que cela n'a pas été pris en compte pour l'année 2007/2008 mais que pour les séjours à partir de la rentrée 2008, cela sera mis en place.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs de ce séjour tels que proposés, et **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de la CAF.

8/ EMPLOIS SAISONNIERS

Afin de permettre le remplacement des agents pendant les congés d'été et de faire face à l'afflux d'inscriptions au Centre de Loisirs, il est nécessaire de prévoir la création de postes de saisonniers pour les mois de juillet et août 2008.

Les besoins des services sont les suivants :

- Services techniques : 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en juillet et 1 poste en août,
- Centre de Loisirs : 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en juillet et 4 postes en août.

Ces emplois sont également ouverts aux ressortissants communautaires, notamment aux jeunes allemands dans le cadre du jumelage.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire et 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur LEBEGUE veut savoir s'il y a une limite d'âge.

Madame le Maire lui répond que les animateurs doivent au moins être majeurs.

Monsieur BONY demande s'il y a des exigences en matière de diplôme pour les animateurs

Madame le Maire lui répond que les animateurs doivent au moins être titulaire du BAFA.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **CREE** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire et quatre postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} non titulaire pour les mois de juillet et août 2008.

9/ PERSONNEL COMMUNAL : POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire explique que les services administratifs sont confrontés à la présence d'agents occupant de droit des postes à temps partiel. Actuellement, 7 agents du service administratif sont à 80 %.

Cette organisation de travail créant des manques dans le travail administratif, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **CREE** un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

10/ ARCHIVAGE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire intervenir un archiviste professionnel afin de trier, ranger et classer les archives stockées au sous-sol de la Mairie.

L'archiviste du centre de gestion de Seine et Marne, qui était déjà intervenue de 2003 à 2005, propose une mission de 5 jours à raison de 7h30 par jour.

La base horaire est fixée à 30 euros et le forfait déplacement est fixé au 22 euros par jour. Le coût total de cette mission est donc de 1 235 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec le centre de gestion pour une mission d'archivage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour une mission de 5 jours d'archivage.

11/ ESPACE CULTUREL : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 13 septembre 2006 pour attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Espace Culturel au groupement conjoint AWP, SCB Economie, CFERM et EVP, représentée par l'Agence AWP pour un montant de 207 900 € HT, soit 248 648 € TTC.

Le coût prévisionnel des travaux était de 1 800 000 € soit 2 152 800 € TTC avec un taux de rémunération de 10,05% pour la mission de base et de 1,5% pour la mission complémentaire d'OPC.

Par délibération du 28 novembre 2007, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet Détaillé (APD) pour un montant de travaux fixé à 2 303 498,53 € HT soit 2 754 984,24 € TTC.

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût prévisionnel des travaux, il est proposé de rémunérer la mission de base à hauteur du montant forfaitaire 198 000 € HT soit 236 808 € TTC. Le taux de rémunération du groupement conjoint est ainsi fixé à 8,6 % du montant prévisionnel hors taxe des travaux.

Par ailleurs, d'un commun accord, il est proposé que le groupement conjoint AWP, SCB Economie, CFERM et EVP, représentée par l'Agence AWP n'assume pas la mission OPC sur ce chantier et ne soit donc pas rémunéré pour cette mission.

Les honoraires totaux du groupement conjoint AWP, SCB Economie, CFERM et EVP, représentée par l'Agence AWP sont donc dorénavant fixés à 198 000 € HT. Afin de prendre en compte ces modifications, il est nécessaire de les contractualiser dans un avenant.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le présent avenant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent avenant avec l'Agence AWP.

12/ RECTIFICATION CADASTRALE DE L'EMPLACEMENT DU SENTIER JACQUES ROQUES

Madame le Maire explique qu'une partie du sentier rural du Closeau dit « sentier Jacques Roques » traversait la propriété de la famille LORANG

Ce sentier a été déplacé sur le terrain par M. LORANG en 1966 avec l'accord du Conseil Municipal de l'époque.

La délibération du Conseil Municipal du 17 février 1966 donne un avis favorable à la demande de M. LORANG sous réserve que le libre passage soit normalement remis en état.

Cette modification se traduit par une partie du sentier rural désaffectée et cédée à l'indivision LORANG pour 86 m² en échange d'une partie de la propriété de l'indivision LORANG cédée à la commune pour 80 m² et grevée d'une servitude de passage public.

L'enquête publique a été effectuée du 21 février au 5 mars 2008, sans observation dans le registre mis à disposition du public.

Il est proposé de délibérer afin de mettre en concordance le cadastre avec le terrain actuel et de clore cette affaire, sous réserve de la prise en compte par l'indivision LORANG des frais de notaire et accessoires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en conformité l'emplacement réel du chemin Jacques Roques et le cadastre.

13/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2008, le Conseil Municipal a retenu une enveloppe globale de 408 000 € et a différé à une délibération nominative ultérieure, la répartition entre les associations.

SUBVENTIONS 2008	
Dénomination de l'Association	Montant proposé
Crèche "dessine-moi un mouton" (à titre d'acompte)	60 000 €
Trait d'union	128 000 €
USB (à titre d'acompte)	26 000 €
Football club (à titre d'acompte)	11 200 €
Club de l'age d'or	3 000 €
Génération Héricy (Briardises)	2 150 €
Fermiers bacots	3 500 €
Bois le Roi Jumelage	2 200 €
Bois le Roi Audiovisuel Animation	2 100 €
Comité des Fêtes	2 000 €
FNACA	900 €
FSE Ecole Olivier Métra	700 €
FSE Ecole primaire des Viarons	500 €
FSE Ecole maternelle	500 €
Secours Populaire	300 €
Secours catholique	300 €
Croix rouge	300 €
Haut comme trois pommes	300 €
Parole d'enfants	300 €
Pêche le grand barbeau	200 €
Amis de l'orgue	200 €
Société de chasse	150 €
Les tacots bacots	200 €
Guides et scouts	100 €
Amis de la forêt	100 €
TOTAL en euros	245 200 €

Par ailleurs, Madame le Maire propose d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 500 € aux Fermiers Bacôts pour leur 10^{ème} anniversaire.

Madame le Maire demande au conseil de voter les subventions 2008 aux associations.

Monsieur MONPERT relève que cette année la qualité des dossiers présentés par les associations est moins bonne que précédemment. Pour 3 des 4 associations les plus importantes, des informations essentielles n'étaient pas fournis. La municipalité va donc les rencontrer pour obtenir des éclaircissements. C'est pour cela que pour ces associations il n'est pour l'instant prévu pour l'instant qu'un acompte.

Monsieur PEIGNEN explique que lors de la campagne, le Trait d'Union lui avait expliqué que la Mairie n'exerçait pas de contrôle. Qu'en est-il ?

Monsieur MONPERT explique que le Trait d'Union est soumis à l'obligation de faire appel à un expert-comptable qui publie un rapport annuel. De plus un contrôle est exercé par la mairie qui afin de voir comment sont utilisées les subventions qu'elle verse.

Madame GUEROT dit que si les subventions sont versées dans leur totalité aux associations, il y aura encore une différence de 10 000 € avec le montant qui a été voté au budget. Madame GUEROT demande quelle en est la raison.

Monsieur MONPERT lui explique qu'il s'agit d'une réserve pour les projets qui apparaîtraient en cours d'année et que c'est la pratique depuis plusieurs années de procéder ainsi.

Madame BLAIS-PERRIN explique qu'elle considère que les conventions de partenariat sont très importantes. Elle demande ce qu'il y a dans ces conventions.

Monsieur MONPERT précise que des conventions de mises à disposition de locaux sont en place. L'objectif est d'y inclure les fluides à l'avenir dans le but de mieux économiser l'énergie. Il y a également des conventions financières qui fixent la subvention et dans lesquelles il y a des objectifs. Des progrès sont encore à réaliser pour ces objectifs.

Madame BLAIS-PERRIN souhaiterait des conventions qui précisent comment travailler ensemble et qui mettent au point une grille tarifaire.

Monsieur MONPERT donne comme exemple des conventions d'objectif qui ont été mises en place. Ainsi, la convention avec l'USB Tennis : un nombre de licenciés à atteindre avait été fixé en contrepartie d'un financement de la bulle de tennis. Même chose pour le club de football qui a obtenu le label 'Ecole de Foot.'

En revanche, Monsieur MONPERT se déclare plus réservé sur la mise en place de grille tarifaire car il y a un risque important d'ingérence dans le fonctionnement des associations.

Le Conseil Municipal par :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 voix (BLAIS PERRIN, BONY, GIRE)

POUR : 26 voix

ACCORDE aux associations les subventions telles que décrites dans le tableau et **ACCORDE** à l'association 'Les Fermiers Bacots' une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle que les dossiers sont à la disposition des conseillers.

CLSH : Déménagement les 8 et 9 juin.

INTERCOMMUNALITE : Le budget, la répartition des Attributions de Compensation et le règlement du contentieux concernant les frais liés à la « petite enfance » seront à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 26 mai. Les projets axés autour des aménagements et voies d'accès aux Zones d'Activités, des actions en faveur des activités économiques et touristiques, des berges de Seine et du mobilier urbain sont en cours d'élaboration avec les commissions.

Agenda

Fontaine le Port : jeudi 15 mai réunion du CODUT concernant les modifications des horaires des trains rive droite

Samedi 17 mai : Jardin d'Athena, récital lyrique, église St Pierre

Dimanche 18 mai : sortie 1000 Pattes en Forêt, rencontre amicale 26 rue Paul Séramy à Fontainebleau autour de la parution du texte de la pièce de Jean Bois « C'était moi »

Vendredi 23 mai : Concert PROQUARTET, église St Pierre et vendredi 30 mai à Chartrettes

Samedi et dimanche 24 et 25 mai : Fête de la Nature

Samedi 31 mai : chorale Andiamo, église St Pierre

Samedi 14 juin : Bal du Comité des Fêtes

Membres désignés par le Maire au CCAS : Monsieur ROUAULT, Madame GODARD, Madame CHAVY, Madame GELE, Madame PICARD, Madame PATTE-CONAN, Madame COHEN-COTTIN, Monsieur JUILLEN

La séance est levée à 22 heures 50.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 18 juin 2008.